LE CABINET IPSILON : « *LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST PAR ESSENCE INTERNATIONALE* »

Entretien avec Valérie Feray, présidente du groupe Ipsilon, et Florence Briec, responsable du service Marques et Modèles.
Ipsilon vient de recevoir, lors des Trophées du Droit le 4 juin dernier, le prix de l'« Équipe Montante » dans la catégorie CPI. Il compte plus de 50 collaborateurs, et nombre d'entre eux ont eu une longue expérience industrielle, notamment Valérie Feray chez Alcatel, avant de devenir Conseils en Propriété Industrielle.

QUELLES ONT ÉTÉ LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTITUTION D'IPSILON ?

Ipsilon est une équipe jeune et dynamique qui s'est construite en rachetant d'anciennes structures et en leur donnant un souffle nouveau. En 2001 est né Feray Lenne Conseil, un premier cabinet centré sur les brevets. Pour développer l'activité Marques, nous avons repris le cabinet Sueur & L'Helgouach, puis à peine le regroupement réalisé, le cabinet Brema-Loyer nous a contactés en vue d'un regroupement. En 2010, les trois entités étaient réunies dans les nouveaux locaux à Bourg-la-Reine, et trois ans plus tard la nouvelle structure est devenue Ipsilon.

QU'AVEZ-VOUS SOUHAITÉ PROPOSER DE NOUVEAU EN CRÉANT VOTRE CABINET CPI ?

Pendant mon expérience chez Alcatel, j'ai été en butte au manque d'implication des prestataires CPI. Nous avons donc mis en place un fonctionnement radicalement nouveau : un business model fondé sur l'implication, la réactivité, et la compétence. Nous restons toujours très proches de nos clients, en étant concernés par leur contexte concurrentiel comme industriel. Qu'il s'agisse de mettre un produit sur le marché, d'anticiper une présentation lors d'un salon, ou de viser un nombre annuel de dépôts au nom d'objectifs internes, nous mettons en place un retroplanning à partir de ces priorités. Pour nous, ces impératifs ont la même importance que les délais légaux.

Une autre priorité est la transparence absolue sur les tarifs. Chez Alcatel, nous trouvions inacceptable de recevoir des factures complémentaires pour des prestations absolument prévisibles, et beaucoup de CPI ont encore l'habitude de n'annoncer que le prix du début de la procédure, à savoir les frais de dépôt. Nos forfaits, eux, incluent toutes les prestations jusqu'au terme de la protection.

Valérie FERAY

Florence BRIEC

VOTRE PRATIQUE A-T-ELLE ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Le changement principal vient des nouvelles technologies. Nous avons d'ailleurs été parmi les premiers à utiliser toutes les nouvelles ressources en la matière, et lorsque l'INPI a mis en place ses procédures en ligne, nous avons été bêta-testeur pour l'ensemble des démarches : dépôt, renouvellement, inscription, opposition,... Nous avons également été parmi les premiers à utiliser les procédures en ligne de l'OEB[1] et de l'OHMI[2]. Cette utilisation extensive de l'informatique nous permet de réduire au maximum la part et le coût de l'administratif afin de mettre tous nos moyens sur le conseil.

COMMENT VOUS DÉVELOPPEZ-VOUS À L'INTERNATIONAL ?

Nous avions déjà un réseau de partenaires sélectionnés pour leur expertise et leurs compétences dans un grand nombre de pays, et au début de cette année, nous sommes passés à la vitesse supérieure : nous avons ouvert un bureau au Luxembourg, et nous pouvons déjà vous annoncer que nous ouvrirons sous peu notre nouvelle filiale aux Etats-Unis, Ipsilon USA. Dans les deux cas, il s'agit de mieux servir nos clients dans leur développement, car, à l'image de l'économie, la propriété intellectuelle est par essence internationale. Nous avons donc recruté dans ces pays nos propres conseils, qui répondent à la vision nouvelle que nous voulons impulser : notre expertise, notre implication, notre réactivité, une informatisation très poussée, et des tarifs clairs et compétitifs.

VOUS PROPOSEZ À VOS CLIENTS DE FONCTIONNER COMME UN SERVICE PI INTÉGRÉ, QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE CONCRÈTEMENT ?

Cela veut dire que nous savons intervenir pour toutes les taches relatives à la propriété industrielle. Nous pouvons ainsi nous impliquer dès le lancement des projets R&D, en aidant à identifier les innovations potentielles et à établir les budgets. Exactement comme si nous faisions partie de la société, nous intervenons aussi pour aider à faire des économies sur le budget PI, en indiquant où faire des efforts : est-il nécessaire de garder certains brevets devenus inutiles, surtout si cela doit se faire au détriment de nouvelles innovations ? Les brevets ne sont pas un patrimoine à ranger dans une armoire mais doivent être une source de création de valeur.

IPSILON
Protégez votre talent

63 avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-la-Reine • France
Tél.: +33 (0)1 55 59 05 80
Fax: +33 (0)1 55 59 05 95
Mail : mail@ipsilon-ip.com
www.ipsilon-ip.com

1 - Office Européen des Brevets
2 - Office pour l'Harmonisation dans le Marché Intérieur